

# Vrai ou faux ?

## La France et son industrie, comparaison internationale

Rose Agnès Jacquesy

**M**algré le « French bashing », autodénigrement dans lequel nous excellons et qui fait la joie de nos partenaires, de la Grande-Bretagne au Japon – l'impôt nous assassine comme le code du travail, les fonctionnaires ne font rien, etc. –, la réalité des chiffres dans le secteur de la R & D industrielle nous offre une autre perspective.

Qu'en est-il en réalité au-delà de ces pseudo « évidences » ? Quelques comparaisons internationales permettent d'éclaircir un peu le paysage. Même si, et c'est bien dommage, l'absence de données spécifiques à l'industrie chimique limite l'analyse à une vision globale, cependant basée sur des publications et rapports récents (ANRT, OCDE...).

Le 1<sup>er</sup> septembre 2015, l'ANRT a publié un rapport détaillé sur « le cours mondial du chercheur d'entreprise » dans douze pays. La tendance mondiale est à la convergence de ces coûts, compte tenu pour la France de l'effet du CIR (crédit impôt recherche) et de diverses subventions. Rapportés à un indice 100, huit pays forment, en 2015, un ensemble dont se détachent les États-Unis qui plafonnent à l'indice 122 et qui poursuit sa politique délibérée pour attirer et retenir les meilleurs. À l'autre extrémité, l'indice de la Chine croît significativement (de 42 à 57) entre 2011 et 2015, alors que celui de l'Espagne chute de 65 à 54 durant la même période, l'Inde restant bon dernier. Là encore, on peut imaginer qu'il s'agit d'une politique délibérée de bas coût associée à une reconnaissance internationale considérée comme suffisante.

Le coût du chercheur R & D en France progresse (de 64 à 74), indiquant une bonne attractivité et compétitivité du pays. Mais l'ANRT souligne leur fragilité. « *La préservation d'une R & D efficace sur des axes spécifiques spécialisés passe par le maintien d'un volume de recherche suffisant* » sur le territoire national. Le coût du chercheur est alors un élément déterminant. Et c'est grâce au CIR (qui joue bien son rôle) que ce coût reste compétitif : en son absence, la France serait, hors les États-Unis, le pays le plus cher du monde (indice 100).

Il n'en reste pas moins, selon un rapport OCDE de décembre 2015, que la France se trouve en deuxième position des pays développés (derrière le Danemark) pour la pression fiscale (45,2 % du PIB pour une charge moyenne de 34,4 %) dont l'analyse montre qu'elle porte, chez nous, de plus en plus sur les ménages. Dans la même étude, les prélèvements obligatoires aux États-Unis ne représenteraient que 26 % du PIB, sans qu'il soit clairement établi s'il s'agit uniquement des prélèvements fédéraux ou si sont inclus ceux, très variables, des États.

Un ouvrage récent, publié par un Français ayant réussi une double implantation en France et dans la Silicon Valley et jusqu'à son entrée à Wall Street, est instructif [1]. Jean-Baptiste Rudelle – qui paie donc des impôts en France comme en Californie – peut donner de savoureux exemples des taux d'imposition respectifs : outre un taux marginal d'imposition de plus de 50 % sur le revenu, les gains en capitaux, sous le mandat Obama, sont passés à 37 % (part fédérale + part de l'État de Californie), alors qu'en tant que société de croissance il ne payait que 25 % d'impôts sur les plus-values. De plus, les stock-options sont taxées comme des salaires (taux marginal de 50 %) alors que l'équivalent français (les bons de souscription BSPCE) ne le sont qu'à 33 %.

Quant à l'ISF, indexé sur le revenu, en Californie les biens immobiliers sont taxés à plus de 1 % de leur valeur... Où est l'erreur ? Et n'oublions pas les divers abattements fiscaux, les soutiens spécifiquement français comme le CIR déjà évoqué et, dans certains cas, l'application du régime des « jeunes entreprises innovantes » avec les réductions d'impôts sur les activités de recherche générant des redevances technologiques... Savoureux millefeuille quand on est bien conseillé !

De plus, qui a un peu vécu aux États-Unis sait que leur administration fiscale ne le cède en rien à la nôtre, au point que de nombreux collègues américains admettent préférer faire appel à un expert comptable plutôt que d'établir eux-mêmes leur déclaration d'impôts.

La chance de la France est bien son vivier exceptionnel de jeunes ingénieurs pour qui les coûts salariaux acceptables ne font pas craindre un exode massif de nos cerveaux ! Et la productivité horaire du salarié français est, selon toutes les analyses internationales, plus qu'honorable. Alors pourquoi les centaines de milliers de PME et même TPI qui se créent chaque année ne grandissent pas, s'étiolent et sont trop nombreuses à disparaître ? Doit-on incriminer notre valse hésitation entre la libération de la créativité, et notamment la recherche de l'innovation de rupture, et notre tendance à penser que la réussite des uns se fait au détriment des autres, avec un goût prononcé du secret et du repliement sur soi ? Enfin, l'État trop souvent patronne, pour booster la compétitivité française, d'ambitieux plans – par exemple le plan Calcul lancé en 1966, qui était destiné à assurer l'indépendance du pays en matière de gros ordinateurs, et plus récemment, « Innovation 2030 », rapport rendu par Anne Lauvergeon en octobre 2013 avec sept grandes ambitions pour la France sur le plan technologique et industriel, etc. Plans concoctés toujours par les mêmes « sages ». La bonne solution ne serait-elle pas d'avoir l'esprit ouvert, de faire confiance, de partager, y compris le capital... ? Avec comme exemple concret la distribution de stock-options à tous les membres de l'entreprise et non à quelques cadres dirigeants, un bon moyen peut-être de désamorcer notre culture du conflit social !

[1] Rudelle J.-B., *On m'avait dit que c'était impossible. Le manifeste du fondateur de Criteo*, Stock, sept. 2015.



**Rose Agnès Jacquesy**  
est rédactrice en chef de *L'Actualité Chimique*.\*

\* Courriel : [redac-chef@lactualitechimique.org](mailto:redac-chef@lactualitechimique.org)